

Sommaire

Haut Niveau

Mode de sélection pour le Championnat d'Europe de tir en salle	p 2-4
Mode de sélection pour le Championnat d'Europe Junior de tir en salle	p 5-7
CRHN et CRHNJ 2013	p 7-8
Collectif arc à poulies	p 8
Collectif Olympique Jeune	p 9
Stage inter pôles de Boulouris	p 9
Prix de l'Académie des Sciences morales et politiques	p 9
Epreuve facultative du Baccalauréat en EPS pour les SHN	p 9

Formation

Professorat de Sport	p 10
Journées des Présidents des nouveaux clubs	p 10
Encadrement des mineurs et CQP : RAPPEL	p 10

Vie sportive

ETAF News	p 11
Semaine jeune 2012	p 11

Agenda de la DTN

p 12

Mode de sélection pour le Championnat d'Europe de tir en salle

Validé par le Bureau fédéral du 09 Novembre 2012.

TIR EN SALLE CHAMPIONNAT D'EUROPE SENIOR

RZESWOW (POL) DU 25/02/13 AU 03/03/13

Le nombre de places pour ce championnat est de 3 tireurs maximum pour chaque catégorie Senior : femme et homme, arc classique et arc à poulies.

Pour les archers d'une autre catégorie d'âge, qui souhaiteraient prendre part à la sélection, un surclassement annuel dans la catégorie concernée est exigé au 1^{er} janvier 2013.

La procédure de sélection se décompose en deux épreuves distinctes, ouvertes à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison sportive 2013 et de nationalité française.

1^{ERE} EPREUVE DE SELECTION

La première épreuve de sélection consiste à réaliser un score en compétition officielle du calendrier de la FFTA ou de la WA, lors des deux périodes suivantes :

- Du 14 au 16 décembre 2012

et

- Lors du Tournoi international de Nîmes, du 18 au 20 janvier 2013.

Chaque archer ne doit prendre part qu'à un seul départ sur une seule compétition lors de chacun de ces deux week-ends. Si un archer prend plus d'un départ sur une compétition ou prend part à plusieurs compétitions lors d'un même week-end, seul le plus mauvais score dudit week-end est pris en compte.

A l'issue des deux week-ends, un classement est effectué à partir de la somme des scores réalisés lors de chacun des deux week-ends, dans les différentes catégories. Un point de bonus est attribué à l'issue de chaque week-end en cas de réalisation des minimas de performance ci-dessous :

Pour les archers classiques :

572 points pour les femmes

584 points pour les hommes

Pour les archers arc à poulies :

577 points pour les femmes

588 points pour les hommes

Ces points de bonus éventuels sont au crédit de l'archer pour la 2^{ème} épreuve de sélection.

Sont concernés par la 2^{ème} épreuve de sélection les 10 premiers hommes et 8 premières femmes du classement établi à partir de la somme des scores réalisés lors des deux week-ends. En cas d'égalité, le score réalisé lors du Tournoi international de Nîmes sera pris en compte pour départager les archers. Si l'égalité persiste, les archers ex-æquo pourront se présenter à la 2^{ème} épreuve.

Le classement à l'issue de la première épreuve sera communiqué sur le site de la fédération dès le 22/01/13.

Les archers concernés devront faire parvenir leur inscription individuelle par courrier électronique à l'adresse suivante : a.reculet@ffta.fr avant le 23/01/13 inclus (un accusé de réception électronique sera envoyé à chaque archer concerné).

La participation à la 2^{ème} épreuve de sélection sera également conditionnée par la remise d'un chèque de 15 euros (à l'ordre de la FFTA) remis à Anne RECULET avant le début de cette 2^{ème} épreuve. Ces frais d'inscription comprennent notamment le coût du repas du midi, pris sur le terrain le jour de la 2^{ème} épreuve de sélection.

2^{EME} EPREUVE DE SELECTION

La deuxième épreuve de sélection aura lieu à **Compiègne le 26 janvier 2013**.

La 2^{ème} épreuve de sélection consiste à réaliser un tir de qualification (2x30 flèches à 18 mètres) suivi, le cas échéant, de duels individuels.

A l'issue de tir de qualification, un classement est établi en fonction des règles internationales. Sont concernés par des duels individuels, les archers ayant :

- réalisé le minima suivant :

Pour les archers classiques :

572 points pour les femmes

584 points pour les hommes

Pour les archers arc à poulies :

577 points pour les femmes

588 points pour les hommes

Et

- terminé dans les 6 premiers de leur catégorie.

Un classement est établi en fonction du score réalisé. En cas d'égalité, les archers seront départagés en fonction du nombre de 10, puis de 9. Si l'égalité persiste, un tir de barrage sera organisé. En fonction de son classement, le tireur marquera des points, selon le tableau suivant:

Classement	Points
1 ^{er}	N*
2 ^{ème}	N*-1
3 ^{ème}	N*-2
4 ^{ème}	N*-3
5 ^{ème}	N*-4

*N = nombre total d'archers retenus pour participer aux duels

Des points de bonus pourront être attribués en fonction des scores réalisés selon les modalités suivantes :

- 2 points supplémentaires en cas de record de France lors de la seconde épreuve de sélection
- 4 points supplémentaires en cas de record d'Europe lors de la seconde épreuve de sélection
- 6 points supplémentaires en cas de record du Monde lors de la seconde épreuve de sélection

Seront ajoutés au total des points, le ou les 2 points de bonus éventuellement obtenus lors de la première épreuve de sélection.

Un classement est établi à partir de la somme des points obtenus.

Si moins de 4 archers d'une même catégorie réussissent les minimas, ils ne disputeront pas de matchs.

Duels

Tous les archers se rencontrent une fois. Le programme de l'ensemble des duels (adversaires, horaire) sera communiqué à l'issue du tir de qualification.

Lors de chaque duel, une victoire rapportera 1 point.

A l'issue des duels, un classement sera effectué à partir de la somme des points obtenus (1^{ère} épreuve de sélection, tir de qualification et duels éventuels). En cas d'égalité de points, le classement du tir de qualification de la 2^{ème} épreuve de sélection servira au départage des archers.

Sélection

L'équipe de France qui participera au Championnat d'Europe sera :

- Composée du premier archer du classement final de l'épreuve de sélection, à condition d'avoir réalisé le minima requis lors de cette 2^{ème} épreuve,
- Pour chacune des catégories, dans le cas où la somme des scores des trois premiers archers est au moins égale à 3 fois le minima, et à condition que le score du 3^{ème} archer soit inférieur de moins de 6 points au minima, le comité de sélection se réserve la possibilité, dans l'intérêt de l'équipe de France, de sélectionner les 3 archers pour composer une équipe.
- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection d'un ou plusieurs archers ayant pris part à la 2^{ème} épreuve de sélection.

La sélection sera annoncée au plus tard le 29/01/13 et définitive après la signature de chaque archer de sa convention individuelle de haut-niveau.

Les archers sélectionnés devront se rendre disponibles à partir du 22/02/13 pour un stage terminal.

Le comité de sélection composera les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, le comité de sélection saura prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Mode de sélection pour le Championnat d'Europe Junior de tir en salle

Validé par le Bureau fédéral du 09 Novembre 2012.

TIR EN SALLE CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIOR

RZESWOW (POL) DU 25/02/13 AU 03/03/13

Le nombre de places pour ce championnat est de 3 tireurs maximum pour chaque catégorie Junior : femme et homme, arc classique et arc à poulies.

Pour les archers d'une autre catégorie d'âge, qui souhaiteraient prendre part à la sélection, un surclassement annuel dans la catégorie concernée est exigé au 1^{er} janvier 2013.

La procédure de sélection se décompose en deux épreuves distinctes, ouvertes à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison sportive 2013 et de nationalité française.

1^{ERE} EPREUVE DE SELECTION

La première épreuve de sélection consiste à réaliser une performance en compétition officielle du calendrier de la FFTA ou de la WA lors des week-ends suivants :

- 14-16/12/12 et
- 18-20/01/13.

Les niveaux de performance (minima) à atteindre au moins une fois sont :

Pour les archers juniors arc classique :

562 points pour les femmes

575 points pour les hommes

Pour les archers juniors arc à poulies :

570 points pour les femmes

580 points pour les hommes

Pour participer à la seconde épreuve de sélection, l'archer ayant réalisé cette performance dans les dates imposées doit envoyer sa feuille de marque signée par l'arbitre responsable de la compétition **avant le 23/01/2013** :

- par courrier postal à la direction technique nationale de la FFTA, cachet de la poste faisant foi ou
- par courrier électronique à a.reculet@ffta.fr (un accusé de réception électronique sera envoyé à chaque archer concerné).

Si cette feuille de marque n'est pas envoyée, ne parvient pas à une des deux adresses ci-dessus, insuffisamment ou mal renseignée, ou non signée par l'arbitre, elle invalide la sélection de l'archer concerné pour la seconde épreuve et le championnat d'Europe 2013.

La participation à la 2^{ème} épreuve de sélection sera également conditionnée par la remise d'un chèque de 15 euros (à l'ordre de la FFTA) remis à Anne RECULET avant le début de cette 2^{ème} épreuve. Ces frais d'inscription comprennent notamment le coût du repas du midi, pris sur le terrain le jour de la 2^{ème} épreuve de sélection.

La deuxième épreuve de sélection aura lieu à **Compiègne, le samedi 26 janvier 2013**. Elle concerne les archers ayant réalisé la 1^{ère} épreuve de sélection dans son intégralité.

Déroulement de la compétition

La 2^{ème} épreuve de sélection consiste à réaliser un tir de qualification (2x30 flèches à 18 mètres) suivi, le cas échéant, de duels individuels.

A l'issue du tir de qualification, sont concernés par des duels individuels, les archers ayant :

- réalisé le minima suivant :

Pour les archers juniors arc classique :

562 points pour les femmes

575 points pour les hommes

Pour les archers juniors arc à poulies :

570 points pour les femmes

580 points pour les hommes

Et

- terminé dans les 6 premiers de leur catégorie.

Un classement est établi en fonction du score réalisé. En cas d'égalité, les archers seront départagés en fonction du nombre de 10, puis de 9. Si l'égalité persiste, un tir de barrage sera organisé. En fonction de son classement, le tireur marquera des points, selon le tableau suivant :

<i>Classement</i>	<i>Points</i>
1 ^{er}	N*
2 ^{ème}	N*-1
3 ^{ème}	N*-2
4 ^{ème}	N*-3
5 ^{ème}	N*-4

*N = nombre total d'archers retenus pour participer aux duels

Des points de bonus pourront être attribués en fonction des scores réalisés selon les modalités suivantes :

- 2 points supplémentaires en cas de record de France junior lors de la seconde épreuve de sélection.
- 4 points supplémentaires en cas de record d'Europe junior lors de la seconde épreuve de sélection.
- 6 points supplémentaires en cas de record du Monde junior lors de la seconde épreuve de sélection.

Si moins de 4 archers d'une même catégorie réussissent les minimas, ils ne disputeront pas de matches.

Duels

Tous les archers se rencontrent une fois. Le programme de l'ensemble des duels (adversaires, horaire) sera communiqué à l'issue du tir de qualification.

Lors de chaque duel, une victoire rapportera 1 point.

A l'issue des duels, un classement sera effectué à partir de la somme des points obtenus (1^{ère} épreuve de sélection, tir de qualification et duels éventuels). En cas d'égalité de points, le classement du tir de qualification de la 2^{ème} épreuve de sélection servira au départage des archers.

Sélection

L'équipe de France qui participera au Championnat d'Europe sera :

- Composée du premier archer du classement final de la 2^{ème} épreuve de sélection, à condition d'avoir réalisé le minima requis lors de cette 2^{ème} épreuve,
- Pour chacune des catégories, dans le cas où la somme des scores des trois premiers archers est au moins égale à 3 fois le minima, et à condition que le score du 3^{ème} archer soit inférieur de moins de 6 points au minima, le comité de sélection se réserve la possibilité, dans l'intérêt de l'équipe de France, de sélectionner les 3 archers pour composer une équipe.
- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection d'un ou plusieurs archers ayant pris part à la 2^{ème} épreuve de sélection.

La sélection sera annoncée au plus tard le 29/01/13 et définitive après la signature de chaque archer de sa convention individuelle de haut-niveau.

Les archers sélectionnés devront se rendre disponibles à partir du 22/02/2013 pour un stage terminal.

Le comité de sélection composera les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, le comité de sélection saura prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

CRHN et CRHNJ 2013

Dans le cadre de la validation du Parcours de l'Excellence Sportive, la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau a également validé des critères de mise en liste. Ces critères, conformément aux attentes du Ministère en charge des Sports, s'appuient quasi exclusivement sur la performance, tant nationale qu'internationale.

La saison prochaine, deux classements distincts seront établis, un pour les senior et un pour les jeunes, et serviront de support, notamment à la mise en liste : il s'agit respectivement, du classement de référence du haut niveau (CRHN) et du classement de référence du haut niveau jeune (CRHNJ).

Pour la saison 2013, le CRHN sera organisé de la manière suivante :

Pour l'arc classique : parmi les épreuves suivantes, seules les 4 meilleures épreuves, en termes de points marqués, seront prises en compte pour établir le classement final :

- Les 3 épreuves individuelles de D1 (coef 1),
- L'épreuve de sélection FITA (coef 1,5),
- Le championnat de France Scratch (coef 1,5),

et les points marqués lors des épreuves de Coupe du Monde correspondants à des points de bonus.

Désignation	Dates	Lieu	Remarques
D1 / 1 ^{ère} manche	4-5 mai		Ouvert à tous les licenciés
D1 / 2 ^{ème} manche	1-2 juin	Boé	Ouvert à tous les licenciés
D1 / 3 ^{ème} manche	20-21 juillet		Ouvert à tous les licenciés
Epreuve de sélection	22-26 août		Ouvert à tous les licenciés
Championnat de France scratch	31 août – 1 ^{er} septembre	Saint Avertin	Archers qualifiés

Pour l'arc à poulies : parmi les épreuves suivantes, seules les 3 meilleures épreuves, en termes de points marqués, seront prises en compte pour établir le classement final :

- Les 2 épreuves individuelles de DNAP (coef 1),
- L'épreuve de sélection FITA (coef 1,5),
- Le championnat de France (coef 1,5),

Et les points marqués lors des épreuves de Coupe du Monde correspondants à des points de bonus.

Désignation	Dates	Lieu	Remarques
DNAP / 1 ^{ère} manche	1-2 juin	Boé	Ouvert à tous les licenciés
DNAP / 2 ^{ème} manche	13-14 juillet		Ouvert à tous les licenciés
Championnat de France Scratch	24-25 août	Saint Avertin	Archers qualifiés
Epreuve de sélection	30 août - 1 ^{er} septembre		Ouvert à tous licenciés

Pour la saison 2013, le CRH NJ sera organisé de la manière suivante :

Pour l'arc classique : parmi les épreuves suivantes, seules les 3 meilleures épreuves, en termes de points marqués, seront prises en compte pour établir le classement final :

- Les 3 TNJ (coef 1),
- La Semaine Jeunes (coef 1,5),
- Le championnat de France (coef 1,5),

Et des points de bonus seront attribués au regard du classement final du championnat de France Scratch

Calendrier des compétitions comptant pour le CRH NJ

Désignation	Dates	Lieu	Remarques
Tournoi National Jeunes 1	11-12 mai	Auch	Ouvert à tous les licenciés
Tournoi National Jeunes 2	8-9 juin	Offranville	Ouvert à tous les licenciés
Tournoi National Jeunes 3	6-7 juillet	Compiègne	Ouvert à tous les licenciés
Semaine Jeunes	22-26 juillet	Vichy	Ouvert à tous les licenciés
Championnat de France Jeunes	27-30 août	Saint Avertin	Archers qualifiés

A noter que ces classements pourront également être utilisés comme indicateurs lors de comités de sélection ou autres commissions d'admission.

Pour plus de renseignements, se référer au Guide du Haut Niveau 2013 prochainement en ligne sur www.fft.fr.

Collectif arc à poulies

La composition du collectif arc à poulies pour la saison 2013 est arrêtée. Ce collectif regroupe les 12 archers (5 femmes et 7 hommes) suivants :

CHESSE Joanna (Neuilly sur Marne), LEBECQUE Pascale (Grand Synthe), LEGER Patricia (Draveil), MARTRET Caroline (Neuilly sur Marne), VANDIONANT-FRANGILLI Sandrine (Nimes)

BRASSEUR Sébastien (Wingles), DELOCHE Pierre-Julien (Salaise sur Sanne), DOUSSOT Christophe (Chambéry), GENET Dominique (Smarves), OLIVIER Adrien (Compiègne), PEINEAU Sébastien (Rueil Malmaison) RUBBEN Guillaume (Wingles)

Le collectif sera encadré par Benoit BINON et le premier regroupement aura lieu les 24-25 Novembre à COMPIEGNE.

Collectif Olympique Jeune

Les meilleurs jeunes archers et ceux présentant un fort potentiel sont regroupés au sein du collectif olympique jeune. L'appartenance à ce collectif doit leur permettre d'optimiser leur préparation et leur progression avec comme objectif à court terme le Championnat du Monde en Chine et à plus long terme les Jeux Olympiques de 2016 et 2020. Ces archers, accompagnés de leur entraîneur vont bénéficier d'un suivi régulier au pôle France de l'INSEP ainsi qu'un accès privilégié à certaines compétitions internationales.

La composition du collectif olympique Jeune pour la saison 2013 est la suivante :

CARLIER Aurélie (Pont Audemer), GAUBIL Mélanie (Pôle France Jeune de Bordeaux – Leguevin), PLANEIX Sophie (Pôle France Jeune de Bordeaux – Riom), RUGGIERI Laura (Pôle France Jeune de Boulouris – Marseille), THOMAS Solenne (Pôle France Jeune de Nancy – Colmar)

DELAIRE Louis (Saint Avertin), DANIEL Lucas (Pôle France Jeune de Dijon – Riom), KOENIG Thomas (Pôle France Jeune de Dijon – Belfort), VERMEERSCH Rémy (Pôle France de Boulouris – Cannes Mandelieu)

Sébastien TABARD et Nicolas RIFAUT sont en charge de ce collectif.

Stage inter pôles de Boulouris

Le stage inter pôles de Boulouris s'est déroulé du 27 octobre au 2 novembre. Il a regroupé les 28 archers des pôles France Jeune (14 filles et 14 garçons). Il a été l'occasion de la présentation de la saison et du fonctionnement des pôles, de travail technique et physique ainsi que d'évaluation d'entraînement. Ce stage a également été l'occasion d'échanges avec les jeunes archers des clubs ETAF et leur entraîneur présents sur le site du 30 octobre au 04 novembre.

Prix de l'Académie des Sciences morales et politiques

Le 19 novembre prochain, Thomas FAUCHERON (Rennes) recevra le prix Bernard DESTREMAU de l'Académie des sciences morales et politiques. Ce prix récompense un athlète de haut niveau qui a su concilier la pratique d'un sport de compétition avec la poursuite d'études supérieures. Rappelons que Thomas a été sélectionné olympique, médaillé de bronze au Championnat d'Europe alors qu'il est étudiant en Master en management à l'EDHEC Grande Ecole de Nice.

Epreuve facultative du Baccalauréat en EPS pour les sportifs de Haut Niveau et Espoirs

Lors de l'épreuve facultative d'EPS du baccalauréat 2013, les sportifs de haut niveau inscrits sur listes de Haut-Niveau et Espoirs arrêtées par le ministère chargé des sports peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'aménagement leur permettant d'obtenir une note de 16 sur la partie réservée à la pratique sportive. Les 4 points restants peuvent être attribués suite à un entretien sur les connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et sur la réflexion du candidat sur sa pratique.

Vous trouverez des informations complémentaires dans la circulaire du Ministère de l'Education Nationale n° 2012-093 paru BOS n° 5 du 19 juillet 2012.

Lien vers la circulaire [n°2012-093](#)

Formation

Professorat de sport

Marina DUBORPER a brillamment réussi le concours de professorat de sport 2012. Elle est nommée depuis le 1^{er} novembre Conseiller Technique Régional de la ligue de Champagne-Ardenne.

La FFTA compte donc désormais 26 cadres techniques d'Etat, soit 5 de plus qu'en 2005.

Journées des Présidents des nouveaux clubs

L'opération concernant la formation des Présidents des nouveaux clubs mise en place en 2012 sera reconduite en 2013. Ces rencontres auront lieu les 06 et 07 avril à Fontenay sous bois. L'objectif de ce week-end est d'informer les nouveaux clubs du fonctionnement fédéral, de présenter les divers outils de la FFTA dans les différents domaines ainsi que les orientations et les projets de la fédération.

Encadrement des mineurs et CQP : RAPPEL

Le décret général (2011-1136 du 20 septembre 2011), l'arrêté d'application du 25 avril 2012 et l'annexe 19 du code de l'action sociale et des familles stipule que l'encadrement des séances d'animation tir à l'arc (bénévolement ou contre rémunération) au sein des accueils collectifs de mineurs doit être assuré par :

- Les titulaires d'un brevet ou d'un diplôme d'Etat tir à l'arc.
- Les titulaires du CQP tir à l'arc (dans la limite de ses prérogatives).
- Les fonctionnaires exerçant dans le cadre des missions prévues dans leurs fonctions.

Il semble donc important pour les clubs, qui sont en collaboration avec des centres de loisirs ou de vacances pour mineurs, d'avoir une personne titulaire au moins du CQP pour pouvoir dispenser des séances d'animation.

Pour les personnes désireuses de se former ; le calendrier des formations est en ligne sur le site de la FFTA : <http://www.ffta.fr/>

ETAF news



Tous les mois vous retrouverez dans cette rubrique des nouvelles des clubs de l'ETAF ainsi que des bilans des actions menées dans le cadre de ce projet.

Dans le cadre de l'accompagnement des clubs ETAF par la FFTA, deux stages de formation continue des entraîneurs ont été organisés cette année.

Comme l'année dernière, un stage a été organisé au CREPS de Boulouris en chevauchement avec le stage inter-pôle. Cela a permis un échange entre les nouveaux clubs ETAF, les jeunes archers et les entraîneurs des pôles France. 9 clubs ETAF ont participé à ce stage. Le partenaire principal de l'ETAF, SF Archery, était présent à ce stage représenté par son créateur, Sébastien FLUTE. Un moment d'échange a été organisé autour de la vie dans les Pôles entre les jeunes membres des Pôles France, les entraîneurs et les jeunes archers des clubs ETAF.

Le deuxième stage a été organisé au CREPS de Dijon. Il était destiné aux clubs ETAF ayant participé au stage de Boulouris en 2011. L'objectif de ce stage était de faire un premier bilan des apports des stages ETAF dans l'organisation de la vie sportive au sein des clubs et d'approfondir les connaissances acquises l'année précédente. 12 clubs ETAF ont participé à ce stage.

Semaine Jeune 2012

Les Archers d'Hélène, organisateur de la Semaine Jeune 2012 à Surgères, ont remporté la finale régionale du Trophée Eco Sport 2012 suite à l'intégration d'actions en faveur du développement durable dans l'organisation de la Semaine Jeune.

Vous trouverez des informations complémentaires [ici](#)

Félicitations à toute l'équipe d'organisation. Cette récompense vient valider, encore une fois, la qualité des actions mises en place par le tir à l'arc en faveur du développement durable.

Agenda de la DTN

Novembre	
02 au 06	Stage ETAF – CREPS de Dijon
05 au 10	Formation CQP animateur tir à l'arc - Chennevières
07	Réunion concernant les Jeux Méditerranéens et les Jeux Mondiaux - CNOSF
09	Réunion du bureau - FFTA
12	Soirée des champions - INSEP
12 au 13	Entretiens de l'INSEP / Bilan des JO - INSEP
12 au 15	Semaine 3 formation DESJEPS - INSEP
15	Réunion Bilan Olympiade et Convention d'objectifs 2013 - INSEP
16	Jury CQP - Chennevières sur Marne
19	Remise du Prix de l'académie des sciences morales et politiques à T. FAUCHERON - Institut de France
19	Réunion DTN - FFTA
19 au 23	Semaine 4 formation DEJEPS - Chennevières sur Marne
24 au 25	Stage de rentrée du collectif arc à poulies - Compiègne
28 au 29	Colloque des cadres techniques - INSEP